



AVIS A LA POPULATION

REUNION D'INFORMATION PREALABLE

PROJET DE CATEGORIE B SOUMIS A ETUDES D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

Communes concernées au sens du Code de l'Environnement (D.29-4) :
Comines-Warneton, Comines, Warneton, Deulemont, Frelinghien, Houplines, Armentieres, Nieppe, Heuvelland et Mesen.

Luminus s.a., Boulevard Roi Albert II, 7 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode, informe la population qu'elle prévoit d'introduire une demande de permis unique relative à :

L'implantation d'une éolienne, d'une cabine de tête, de chemins d'accès, d'aires de montage et la pose de câbles électriques sur le territoire des villes de Comines-Warneton, situé entre le Chemin du Bon Coin et la rue du Touquet, le long de la N58.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique européenne, nationale et régionale de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette réunion fait partie d'une procédure d'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontalier.

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants du Code de l'Environnement, la population est conviée à une réunion d'information préalable qui se tiendra :

**Le jeudi 9 avril 2026 à 19h
Les Briqueteries de Ploegsteert
Rue du Touquet, 228 7783 Comines-Warneton**

L'enregistrement de la réunion est également consultable dès le surlendemain de la tenue de la réunion via le lien :

<https://www.luminus.be/fr/corporate/production-d-energie/numero-1-en-eolien-terrestre/nos-projets/>

Cette réunion d'information a pour objet :

- 1° de permettre au demandeur de présenter son projet ;
 - 2° de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
 - 3° si une évaluation des incidences est prescrite conformément aux articles D.64, §1, et D.65, §2 et §3 :
 - de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
 - de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.
- Suite à cette réunion, chacun est invité à adresser ses observations et suggestions destinées à la réalisation de l'étude d'incidences par écrit au Collège échevinal de Comines-Warneton (environnement@villedecomines-warneton.be), Place Sainte-Anne, 21 7780 Comines (avec une copie à Luminus, Martin Ghesquière, rue de la Barrière 44 à 4100 Seraing) et ce dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information.

Des informations peuvent être obtenues auprès de Luminus, Martin Ghesquière, Rue de la Barrière 44 à 4100 Seraing ou par email : martin.ghesquiere@luminus.be.